



Ville de Revel  
[www.mairie-revel.fr](http://www.mairie-revel.fr)

**NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE DU BUDGET  
PRIMITIF 2018**

**BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE  
ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

**Le budget principal** comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs (SPA).

Les activités relevant de services publics industriels et commerciaux (SPIC) sont quant à elles retracées dans des **budgets annexes**. A Revel, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, et le transfert de la compétence eau potable au SMEA, seul le service assainissement collectif est retracé dans un budget annexe.

**Le budget principal et le budget annexe constituent le budget général de la commune.**

Le budget se compose de deux sections : la section de fonctionnement et la section d'investissement.

**La section de fonctionnement** retrace les opérations de dépenses et de recettes liées à la gestion courante de la commune, c'est-à-dire les produits et les charges qui reviennent régulièrement chaque année. Sont imputées également dans cette section les charges financières liées aux intérêts de la dette.

**La section d'investissement** retrace les opérations de dépenses et de recettes liées aux programmes d'investissement nouveaux ou en cours qui enrichissent le patrimoine communal : achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux d'infrastructure. Elle comprend également le remboursement du capital des emprunts.

L'équilibre de chacune des sections du budget est assuré par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.

L'autofinancement est obtenu en additionnant les montants du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement et des dotations aux amortissements et provisions. De ce montant sont retranchés les travaux en régie et la quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat.

**Le budget primitif** constitue la première décision budgétaire prise par le conseil municipal. Les prévisions budgétaires autant en dépenses qu'en recettes inscrites au BP pourront faire l'objet de modifications dans le cadre du vote des décisions modificatives.

Le budget principal 2018 s'équilibre à hauteur de **24 891 600 €** dont :

**15 024 600 €** au titre de la section de fonctionnement

**9 867 000 €** au titre de la section d'investissement.

**L'autofinancement prévisionnel dégagé au profit de la section d'investissement s'élève à 4 779 700 €.**

# I- LE BUDGET PRINCIPAL

## Préambule :

Suite à l'adhésion de la commune au SMEA 31 pour l'intégralité de la compétence eau potable (production, transport et stockage et distribution), la tenue d'un budget annexe communal « eau potable » est devenu sans objet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En raison de la clôture du budget annexe au 31 décembre 2017, certaines opérations ont dû être retracées dans le budget primitif 2018 du budget principal et notamment la reprise des résultats de clôture du budget annexe en exploitation et en investissement (chapitres 002 et 001).

Article	Dépenses fonctionnement	Montant	Article	Recettes fonctionnement	Montant
60611	Achats d'eau (4 <sup>ème</sup> trimestre)	74 400	7011	Ventes d'eau (4 <sup>ème</sup> trimestre)	74 400
6711	Pénalités sur marchés	37 587	7711	Dédits et pénalités perçues	30 336
			002	Résultat reporté	5 608,99
<b>TOTAL</b>		<b>111 987</b>	<b>TOTAL</b>		<b>110 344,99</b>
Article	Dépenses investissement	Montant	Article	Recettes investissement	Montant
21531	Réseaux d'adduction d'eau	101 495	001	Solde d'exécution positif	272 063,38
<b>TOTAL</b>		<b>101 495</b>	<b>TOTAL</b>		<b>272 063,38</b>

## I- Les informations statistiques, fiscales et financières

Population totale au 1er janvier 2018	9 942
---------------------------------------	-------

Informations financières / ratios	données communales 2018	moyennes nationales de la strate démographique (communes de 5 à 10 000 habitants appartenant à un EPCI à FPU) (données 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 005 €	1 033 €
Produit des impositions directes / population	535 €	471 €
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 090 €	1 164 €
DGF / population	119 €	157 €
Encours de la dette au 31/12 / population	551 €	842 €
Annuité de la dette / population	100 €	123 €
Taux d'endettement (annuité de la dette / PRF)	9,15%	10,59%

## II- La section de fonctionnement (comptes des classes 6 et 7)

La section de fonctionnement s'équilibre à **15 024 600 €**.

### 1- Les dépenses (comptes des classes 6):

Les dépenses réelles sont estimées à **10 100 600 €** et les dépenses d'ordre à **4 924 000€** (y compris le virement à la section d'investissement).

Chapitre	Libellé des dépenses de fonctionnement	BP 2018
O11	Charges à caractère général	2 728 600
O12	Charges de personnel et frais assimilés	5 447 000
O14	Atténuations de produits	78 000
65	autres charges de gestion courante	943 000
66	Charges financières	154 000
67	Charges exceptionnelles	70 000
O22	Dépenses imprévues	680 000
<b>Total dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>10 100 600</b>
O23	Virement à la section d'investissement	4 383 000
O42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	541 000
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 924 000</b>
<b>Total dépenses de fonctionnement cumulées</b>		<b>15 024 600</b>

### 1-1 Les dépenses réelles :

- Les charges à caractère général (*chapitre 011*) :

Ce chapitre a été estimé à **2 728 600 €** en 2018.

Il retrace l'ensemble des charges de fonctionnement courant et notamment :

- les charges d'eau, d'assainissement, d'électricité et de combustibles : **789 400 €**,
- les primes d'assurance (multirisques, dommage construction...) : **121 000 €**,
- les prestations de services (cantines..) : **231 200 €**,
- les fournitures d'entretien : **175 700 €**,
- l'entretien des terrains, bâtiments, voies et réseaux et matériel roulant : **266 250 €**,
- les frais de maintenance (logiciels, équipements de chauffage, photocopieurs...) : **226 960 €**.

- Les dépenses de personnel (*chapitre 012*) :

Ce chapitre, qui comptabilise les dépenses liées aux frais de personnel (y compris assurances et médecine du travail) a été évalué à **5 447 000 €** en 2018.

L'évolution constatée (**+2,97 %** par rapport au BP 2017) s'explique par :

- la création d'un poste au sein du service « services à la population » pour faire face aux nouvelles missions transférées par l'Etat (CNI biométriques, PACS),
- la prise en compte sur une année pleine de deux postes pourvus au 1<sup>er</sup> septembre 2017 (directeur du pôle ressources et manager centre ville),
- la mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2018 du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), remplaçant la plupart des primes et indemnités existantes dans la fonction publique de l'Etat et transposable à la FPT.

► Les atténuations de produits (*chapitre 014*) :

Le chapitre 014 a été évalué à **78 000 €** en 2018.

Au sein de ce chapitre, sont prévus :

- le dégrèvement taxe foncière non bâti pour les cultures biologiques : **2 000 €**,
- les dégrèvements THLV : **30 000 €**,
- la contribution de la commune au fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : **45 000 €**.

► Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) :

Le chapitre 65 a été estimé à **943 000 €** en 2018.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites les dépenses relatives :

- aux indemnités de fonction versées au maire et aux adjoints (**132 700 €**),
- aux contributions aux organismes de regroupement (**35 300 €**),
- aux subventions aux associations (**492 000 €**).

► Les intérêts de la dette (*chapitre 66*) :

Les charges financières s'élèvent à **154 000 €** en 2018.

► Les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) :

Le chapitre 67 est évalué à **70 000 €** en 2018.

Au sein de ce chapitre, sont inscrites notamment les charges relatives :

- au programme d'aide à la rénovation des façades : **20 000 €**,
- à la subvention au ciné GET : **6 500 €**.

► Les dépenses imprévues (*chapitre 022*) :

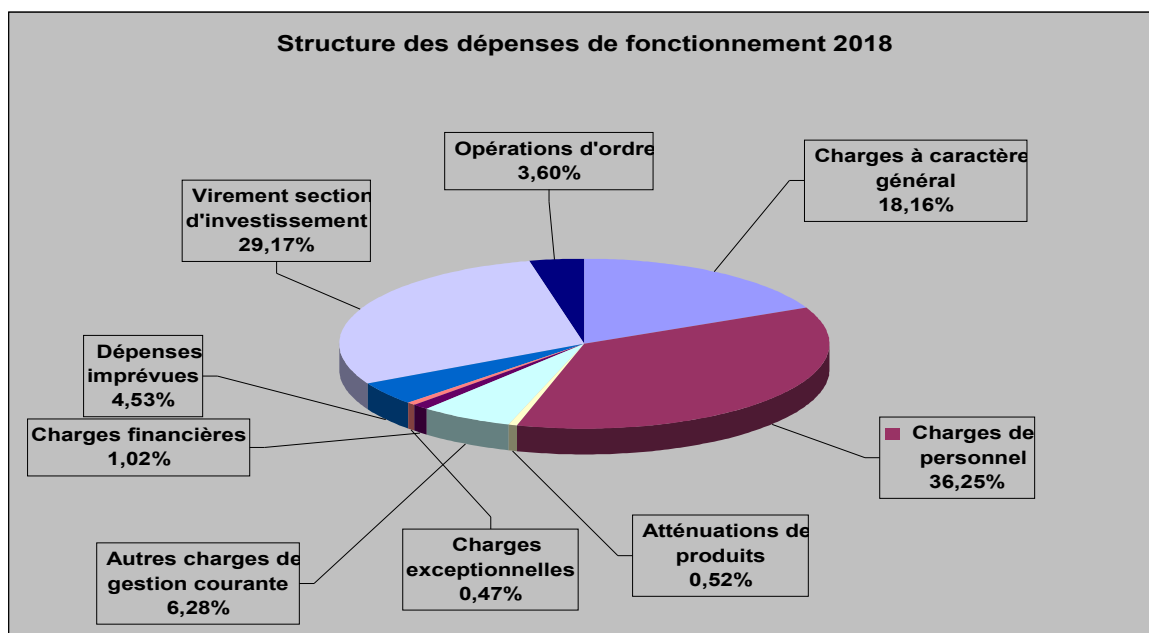
La procédure des dépenses imprévues autorise l'ordonnateur dans certaines limites à effectuer des virements du chapitre de dépenses imprévues aux autres chapitres à l'intérieur d'une section. Le crédit pour dépenses imprévues ne peut être supérieur à 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Ce crédit ne peut être employé que pour faire face à des dépenses réelles en vue desquelles aucune dotation n'est inscrite au budget.

Un montant de **680 000 €** a été inscrit au titre de ces dépenses imprévues.

### **1-2 Les dépenses d'ordre:**

Elles sont constituées par :

- les dotations aux amortissements et aux provisions (*chapitre 042*) pour un montant de **541 000 €**.
- le virement à la section d'investissement (*chapitre 023*) : **4 383 000 €**



## 2- Les recettes (comptes des classes 7) :

Les recettes réelles sont estimées à **10 833 647 €** et les recettes d'ordre à **144 300 €**.

Chapitre	Libellé des recettes de fonctionnement	BP 2018
013	Atténuations de charges	50 000
70	Produits des services	394 000
73	Impôts et taxes	8 284 600
74	dotations et participations	1 921 000
75	Autres produits de gestion courante	153 000
76	Produits financiers	200
77	Produits exceptionnels	30 847
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>10 833 647</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 300
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>144 300</b>
<b>Total recettes de fonctionnement de l'exercice</b>		<b>10 977 947</b>
OO2	Résultat reporté	4 046 653
<b>Total recettes de fonctionnement cumulées</b>		<b>15 024 600</b>

### 2-1 Les recettes réelles :

- ▶ Les atténuations de charges (*chapitre 013*) :

Ce chapitre a été estimé à **50 000 €** en 2018.

Sur ce chapitre, sont inscrits les remboursements sur rémunérations effectués par les organismes sociaux (indemnités journalières...).

- ▶ Les produits des services et du domaine (*chapitre 70*) :

Ce chapitre, évalué à **394 000 €** en 2018, regroupe les recettes des services municipaux à la population.

Au sein de ce chapitre, sont notamment inscrits :

- les ventes de concessions dans les cimetières : **20 000 €**,
- les repas pris dans les cantines : **180 000 €**,
- les droits d'entrée à la piscine : **15 000 €**,
- les adhésions à la médiathèque : **13 000 €**.

► Les impôts et taxes (*chapitre 73*) :

Ce chapitre, estimé à **8 284 600 €** en 2018, comptabilise notamment :

- le produit des trois taxes ménages (taxe d'habitation, taxe d'habitation sur les logements vacants et taxes foncières) : **5 321 600 €**, soit une hausse de **165 932 €** du produit fiscal à taux constants par rapport à 2017.

	2017			2018		
	bases déf	taux	produit	bases notifiées	taux	produit
Taxe d'habitation	10 348 600	21,16%	2 189 764	10 534 085	21,16%	2 229 012
THLV	232 129	21,16%	49 118	234 915	21,16%	49 708
TFPB	12 732 852	22,15%	2 820 516	13 314 000	22,15%	2 949 051
TFPNB	104 448	92,17%	96 270	101 800	92,17%	93 829
			<b>5 155 668</b>			<b>5 321 600</b>

*Pour rappel, la cotisation foncière des entreprises est depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 perçue par la CCLRS suite au changement de régime fiscal de cette dernière (passage de la fiscalité additionnelle à la fiscalité professionnelle unique).*

- l'attribution de compensation versée par la CCLRS (déduction faite du coût net des charges transférées) : **1 961 036 €**,
- le FNGIR : **359 249 €**,
- l'attribution au titre du FPIC : **75 000 €**,
- la taxe sur l'électricité : **220 000 €**.

► Les dotations et participations (*chapitre 74*) :

Ce chapitre devrait atteindre en 2018, **1 921 000 €**, avec comme principales composantes :

- la dotation globale de fonctionnement (DGF) : **1 179 200 €**,

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation forfaitaire	2 084 570	1 977 031	1 729 188	1 456 697	698 791	675 000
DSR fraction péréquation	101 698	102 273	106 700	111 346	120 487	
DSR fraction BC	261 966	263 803	285 405	295 099	324 390	162 132
DSU						268 365
DNP	93 612	84 251	75 826	68 243	61 419	73 703
<b>Total</b>	<b>2 541 846</b>	<b>2 427 358</b>	<b>2 197 119</b>	<b>1 931 385</b>	<b>1 205 087</b>	<b>1 179 200</b>

- les allocations compensatrices (TH, FB) : **244 134 €**,
- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) : **188 896 €**

► Les autres produits de gestion courante (*chapitre 75*) :

Le chapitre 75 a été évalué à **153 000 €** en 2018.

Sont notamment inscrits sur ce chapitre, les revenus des immeubles (baux avec l'Etat et avec les particuliers).

► Les produits financiers (chapitre 76) :

Ce chapitre a été estimé à **200 €** en 2018.

► Les produits exceptionnels (chapitre 77) :

Ce chapitre a été évalué à **30 846 €** en 2018.

## **2-2 Les recettes d'ordre:**

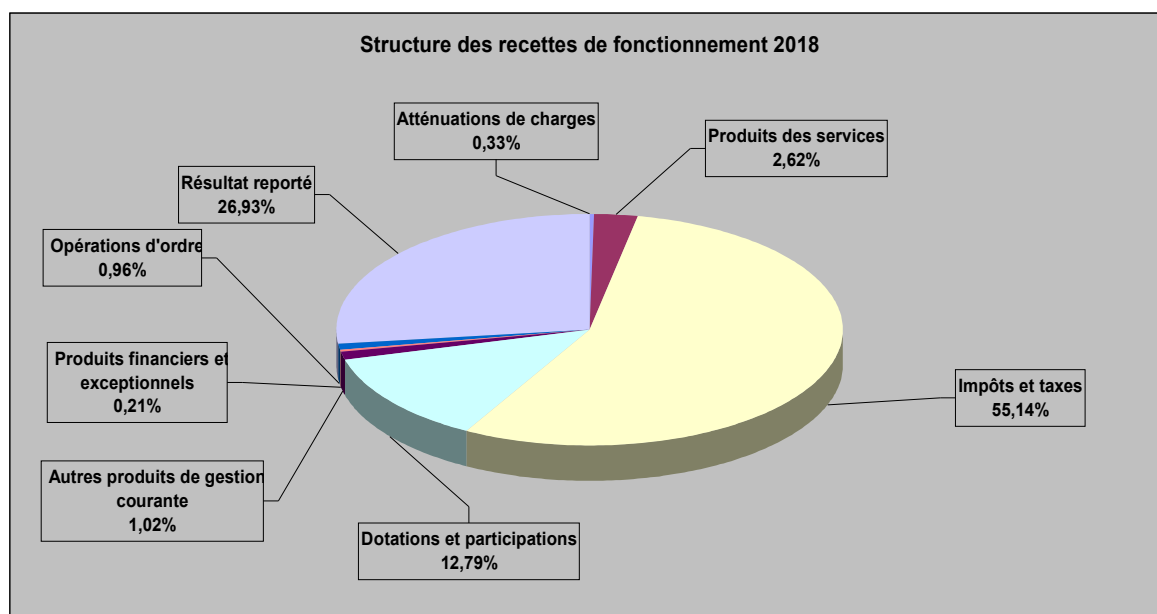
Elles sont constituées par :

- les travaux en régie (*article 722*) évalués à **111 000 €** en 2018.

*Pour mémoire, les travaux en régie correspondent à **la production d'immobilisations** par une commune par ses propres moyens, c'est-à-dire les travaux réalisés par les agents communaux.*

*Le coût de ces travaux reprend d'une part l'achat des matériaux, et d'autre part la main d'œuvre ; ces dépenses initialement imputées sur des comptes de charges ont vocation à intégrer le patrimoine de la collectivité sur des comptes.*

-la quote part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat (*article 777*) estimée à **33 300 €** en 2018.





### III-La section d'investissement (comptes des classes 1 et 2) :

La section d'investissement s'équilibre à **9 867 000 €**.

#### 1- Les dépenses :

Les dépenses réelles (*non compris les restes à réaliser de 2 470 399 €*) sont estimées à **7 252 301 €**, les dépenses d'ordre à **144 300 €**.

Chapitre	Libellé des dépenses d'investissement	BP 2018
20	Immobilisations incorporelles	244 756
204	Subventions d'équipement versées	150 000
21	Immobilisations corporelles	1 084 145
23	Immobilisations en cours	4 525 000
16	Emprunts et dettes assimilées	848 400
O20	Dépenses imprévues	400 000
<b>Total dépenses réelles d'investissement</b>		<b>7 252 301</b>
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	144 300
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>144 300</b>
<b>Total dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>7 396 601</b>
<b>Restes à réaliser 2017</b>		<b>2 470 399</b>
<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>9 867 000</b>

#### 1-1 Les dépenses réelles :

Au sein des dépenses réelles d'investissement :

Les dépenses d'équipement (*hors restes à réaliser et subventions d'équipement versées*) atteignent **5 853 901 TTC** et comprennent notamment :

- la 1ère tranche de l'opération « requalification du centre ville » : **1 664 K€ TTC**
- la 1ère tranche de l'opération « rénovation GSP Roger Sudre » : **400 K€ TTC**
- la 1ère tranche de la rénovation de la piscine: **200 K€ TTC**
- l'aménagement de bâtiments communaux: **1 000 K€ TTC**
- des acquisitions de matériel, mobilier, informatique: **457 K€ TTC**
- des travaux d'infrastructures/ réseaux/ voirie: **500 K€ TTC**
- des acquisitions foncières: **200 K€**
- la création d'un bassin de rétention le long du Mayral: **200 K€ TTC**
- un programme économie d'énergie: **115 K€ TTC**
- un programme de mise en accessibilité de bâtiments communaux: **50 K€ TTC**

Le remboursement du capital des emprunts contractés par la commune s'élève à **838 400 €**.

#### 1-2 Les dépenses d'ordre:

Elles sont constituées notamment par :

- la contrepartie de l'inscription en recettes de fonctionnement des travaux en régie (**111 000 €**).
- la reprise sur autofinancement antérieur estimée à **33 300 €** en 2018.

## 2-Les recettes :

Les recettes réelles s'élèvent à **2 897 227,42 €** (*non compris les restes à réaliser de 510 674 €*) et les recettes d'ordre à **4 924 000 €** (*y compris le virement de la section de fonctionnement*).

Chapitre	Libellé des recettes d'investissement	BP 2018
10	dotations fonds divers et réserves	1 325 727
13	subventions d'investissement	1 126 500
16	Emprunts et dettes assimilées	0
O24	Produits de cessions	445 000
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>2 897 227</b>
O21	Virement de la section de fonctionnement	4 383 000
O40	Opérations d'ordre de transfert entre sections	541 000
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 924 000</b>
<b>Total recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>7 821 227</b>
<b>Restes à réaliser 2017</b>		<b>510 674</b>
OO1	Solde d'exécution positif reporté	1 535 099
<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>		<b>9 867 000</b>

### 2-1 les recettes réelles :

Pour financer ses investissements, la commune devrait percevoir en 2018:

- des subventions (*chapitre 13*) pour un montant de **1 126 500 €**,
- du FCTVA sur les travaux et acquisitions réalisés en 2017 à hauteur de **530 000 €**,
- des produits de cessions pour **445 000 €**.

### 2-2 Les recettes d'ordre:

Elles sont constituées par :

- les amortissements des immobilisations (*chapitre 040*) pour un montant de **541 000 €**.
- le virement de la section de fonctionnement (*chapitre 021*) pour **4 383 000 €**.

## II- LE BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### 1- La section d'exploitation :

Le budget annexe de l'assainissement collectif s'équilibre en section d'exploitation à **440 216,72 € HT**.

Chapitre	Libellé des dépenses d'exploitation	BP 2018
011	Charges à caractère général	65 000,00
65	Autres charges de gestion courante	3 000,00
66	Charges financières	34 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 700,00
<b>Total des dépenses réelles d'exploitation</b>		<b>105 200,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	38 016,72
042	Opération d'ordre transfert entre sections	297 000,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'exploitation</b>		<b>335 016,72</b>
<b>Total des dépenses d'exploitation cumulées</b>		<b>440 216,72</b>

Les dépenses réelles sont évaluées à **105 200 €** et les dépenses d'ordre à **335 016,72 €**.

Au chapitre 011 « charges à caractère général » ont été inscrits des crédits à hauteur de **65 000 €** correspondant notamment à des dépenses relatives à une mission d'AMO (suivi travaux deuxième file STEP de Vaure) (**20 K€**) et à des analyses et des prélèvements (**14 K€**).

Les autres charges de gestion courante (*chapitre 65*) ont été évaluées à **3 000 €**.

Les charges financières (*chapitre 66*) représentent **34 500 €** et les charges exceptionnelles (*chapitre 67*) **2 700 €**.

Chapitre	Libellé des recettes d'exploitation	BP 2018
70	Ventes de produits fabriqués	180 000,00
74	Subventions d'exploitation	25 700,00
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00
<b>Total des recettes réelles d'exploitation</b>		<b>206 700,00</b>
042	Opération d'ordre transfert entre sections	107 900,00
<b>Total des recettes d'ordre d'exploitation</b>		<b>107 900,00</b>
<b>Total des recettes d'exploitation de l'exercice</b>		<b>314 600,00</b>

<b>R 002 Résultat reporté</b>	<b>125 616,72</b>
-------------------------------	-------------------

<b>Total des recettes d'exploitation cumulées</b>	<b>440 216,72</b>
---	-------------------

Les recettes réelles (hors résultat reporté) sont estimées à **206 700 €** et les recettes d'ordre à **107 900 €**.

Sont inscrits au chapitre 70 « ventes de produits fabriqués », la surtaxe assainissement collectif à hauteur de **100 000 €** et le produit issu de la PFAC estimé à **80 000 €**.

Au sein du chapitre 74 « subventions d'exploitation » sont inscrites la prime épuration évaluée à **25 000 €** et une subvention en annuités versée par le conseil départemental (**700 €**), subvention qui fait l'objet d'un reversement à la ville de Sorèze.

## **2-La section d'investissement**

L'investissement du budget annexe assainissement collectif s'équilibre à **718 335,60 € HT**.

Chapitre	Libellé des dépenses d'investissement	BP 2018
20	immobilisations incorporelles	20 000,00
21	immobilisations corporelles	40 000,00
23	Immobilisations en cours	344 835,60
16	Emprunts et dettes assimilées	100 600,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>505 435,60</b>
040	Opérations ordre transferts entre sections	107 900,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>107 900,00</b>
<b>Total des dépenses d'investissement de l'exercice</b>		<b>613 335,60</b>

<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>105 000,00</b>
------------------------------	-------------------

<b>Total des dépenses d'investissement cumulées</b>	<b>718 335,60</b>
---	-------------------

Les dépenses réelles sont évaluées à **505 435,60 €** et les dépenses d'ordre à **107 900 €**.

Ont été notamment inscrits au budget les travaux de remplacement des canalisations dans le cadre de l'opération de requalification du centre ville (rue de Dreuilhe et rue de Vaure) : **197 000 €**.

Chapitre	Libellé des recettes d'investissement	BP 2018
13	Subventions d'investissement	150 000,00
1064	Réserves réglementées	73 711,04
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>223 711,04</b>
021	Virement de la section d'exploitation	38 016,72
040	Opérations ordre transferts entre sections	297 000,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>335 016,72</b>
<b>Total des recettes d'investissement de l'exercice</b>		<b>558 727,76</b>

<b>Restes à réaliser N-1</b>	<b>0,00</b>
------------------------------	-------------

<b>R 001 Solde d'exécution positif reporté</b>	<b>159 607,84</b>
--	-------------------

<b>Total des recettes d'investissement cumulées</b>	<b>718 335,60</b>
---	-------------------

Les recettes réelles sont estimées à **223 711,04 €** et les recettes d'ordre à **335 016,72 €**.